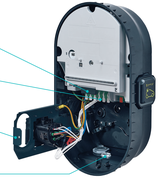
LA FACILITÉ D'INSTALLATION



Dimensions

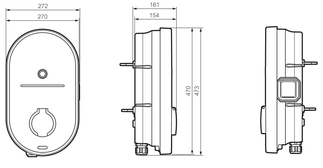
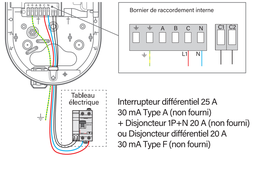


Schéma de câblage (notice à l'intérieur de l'emballage)

Pour une installation de puissance limitée < à 36 kVA (Tarif bleu) - Pouvoir de coupure 4,5 kA

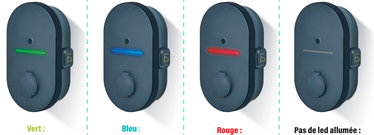


Interrupteur différentiel 25 A
30 mA Type A (non fourni)
+ Disjoncteur 1P+N 20 A (non fourni)
ou Disjoncteur différentiel 20 A
30 mA Type F (non fourni)

Distance préconisée Borne/Tableau électrique	Section câble rigide
50 m max	2,5 mm²
120 m max	6 mm²

LA VISUALISATION DE L'ÉTAT DE LA BORNE

grâce au bandeau LED (réglage de l'intensité lumineuse)



Vert : prêt à la charge

Bleu : en charge

Rouge : en défaut

Pas de led allumée : pas d'alimentation ou borne en veille

2 NIVEAUX DE FONCTIONNEMENT

1 - MODE NON CONNECTÉ



1 Je raccorde ma borne Green'Up Home au secteur.

Mise à jour via bluetooth et l'App Home + Control.

2 Je branche le câble de recharge de mon véhicule à ma borne ➤ la charge est lancée.

2 - MODE CONNECTÉ



1 Je connecte ma borne Green'Up Home à ma box internet (les mises à jour se font automatiquement).

2 Je peux piloter ma borne Green'Up Home à distance à partir de mon App Home + Control afin :
- d'être alerté de la fin de charge
- d'arrêter/lancer la charge à distance
- de planifier la charge aux horaires «heures creuses»
- de suivre mes consommations à la journée/à la semaine / au mois/à l'année en euros et/ou en kWh.

BORNE GREEN'UP HOME PUISSANCE DE 3,7 kW

pour une recharge optimale !

Type de dispositif de recharge	Intensité / Puissance de recharge	Temps de recharge pour 42 km	Temps de recharge pour 100 km
Borne 3,7 kW	16 A / 3,7 kW	2h20	5h25

Trajet moyen quotidien des utilisateurs de véhicules électriques de 42 km selon étude ENEDIS / BVA publiée en 2022.
Le temps de recharge est calculé sur la base d'une consommation moyenne de 20 kWh/100 km.

Consignes de sécurité

Ce produit doit être installé conformément aux règles d'installation et de préférence par un électricien qualifié. Une installation incorrecte et/ou une utilisation incorrecte peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie. Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit. Ne pas ouvrir, démonter, altérer ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice. Tous les produits Legrand doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par Legrand. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties. Utiliser exclusivement les accessoires de la marque Legrand. Avant toute intervention, couper le courant.

Cet appareil se recycle — Pièces de rebut ou à trier spécifiquement (Directive 2012/19/UE)

21 PAP — Éléments d'emballage

2 ANS Garantie légale — CE

GUH057030

Made in France

3 414972 813426

LGN4298AA ©1 Legrand 2025

LEGRAND
Pro & Consumer Service
BP 30076 - 87002 Limoges CEDEX FRANCE
www.legrand.com
Design and Quality by LEGRAND (France)

BORNE DE RECHARGE

Installer votre borne sans l'intervention d'un professionnel

- **Puissance** 3,7 kW
- **Bandeau led** Visualisation de l'état de la borne
- **Pose murale** Gabarit de pose fourni

IP55 — Étanche

IK10 — Robuste



Recharge tout type de véhicule quelque soit le cordon de recharge utilisé

mode 2 GREEN'UP SYSTEM — Puissance jusqu'à 3,7 kW
Permet également la recharge d'une trottinette ou d'un vélo électrique, d'un aspirateur, etc...

OU

mode 3 — Puissance jusqu'à 3,7 kW

Recharge d'un véhicule à la fois

Installer facilement la borne



Piloter la recharge



App Home + Control pour piloter, programmer et suivre les consommations.

Optimiser les consommations d'énergie



La fonction TIC du Linky adapte la puissance de charge selon l'énergie disponible du logement.
Permet de ne pas augmenter son contrat d'abonnement et évite les coupures d'électricité intempestives.
La charge démarre automatiquement pendant les heures creuses.
(si option souscrite auprès du fournisseur d'énergie).

FABRIQUÉ EN FRANCE

GREEN'UP™ HOME

La recharge en toute sécurité

Véhicules électriques et hybrides rechargeables

CONTENU DU PACK :

1 borne GREEN'UP HOME pour installation en saillie
- Dimensions : H 470 mm x L 272 mm x P 154 mm
- IP 55 - IK 10
- 16 A - 230 V homologuée 16 A véhicules électriques / hybrides rechargeables
- 3,7 kW
- Capacité de raccordement jusqu'à 10 mm², conforme aux normes IEC 60884-1, NF C 61-314, VDE 620-1
- Détection 6 mA DC intégrée
- Équipée d'une prise T2S (conforme à la réglementation française) et d'une prise de type E (2P+T intégrant le brevet Green'Up System)

Notice d'installation fournie
Cordon de recharge non fourni

Rechargez votre véhicule muni d'un cordon compatible* Green'up System jusqu'à 2 fois plus rapidement que sur une prise normale. La technologie unique brevetée Green'up System permet de délivrer une puissance maximum sécurisée de 3,7 kW (16 A). La norme impose qu'une charge sur une prise classique soit limitée à 8 A (car non conçue pour recharger des véhicules électriques).

*Vérifier la compatibilité du cordon fourni par le constructeur du véhicule électrique avec la technologie Green'Up.

➤ Retrouver toutes les infos sur la Borne Green'Up Home en flashant ce QRCode

Extrait du Code de l'énergie, Article D353-2 (version en vigueur depuis le 01 juillet 2024) :
Les points de recharge pour véhicules électriques sont installés par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.
À l'exclusion des infrastructures d'une puissance totale inférieure ou égale à 3,7 kW installées dans un bâtiment d'habitation privé ou dans une dépendance d'un bâtiment d'habitation privé ou dont la fonction principale n'est pas de recharger des véhicules électriques et qui ne sont pas accessibles au public, les infrastructures de recharge sont installées par des professionnels titulaires d'une qualification pour l'installation desdites infrastructures de recharge. Cette qualification est délivrée par un organisme de qualification disposant d'un agrément relatif aux travaux sur infrastructures de recharge pour véhicules électriques, tel que défini à l'article R. 125-40 du code de la construction et de l'habitation.